

---

# LA COOPÉRATION DES IDÉES

---

## LA LOI MORALE <sup>(1)</sup>

---

On parle presque toujours de la morale, c'est-à-dire de la loi de l'activité humaine, comme d'une loi fixe immuable, unique, qui se dégagerait à la réflexion et très nettement de l'étude de l'homme et des rapports qu'il soutient avec le reste de l'univers. Pour beaucoup même la morale n'est pas le moins du monde le fruit d'une science ardue et qui exige quelque philosophie, mais une simple affaire de bon sens, de raison pratique, de spéculation élémentaire sur les choses telles qu'elles apparaissent à l'esprit le moins éclairé. Tout le monde est en effet censé connaître, au moins dans ses grandes lignes, la figure idéale du devoir, qui semble si familière à notre imagination qu'on a pu dire qu'elle était en nous dès la naissance et qu'une main divine en avait tracé dans notre cœur les ineffaçables linéaments.

Cela vient de ce qu'à une même époque, tous les êtres civilisés, tous ceux dont la pensée compte, ont à *peu près* les mêmes idées sur le monde, sur l'homme, sur l'origine et la destinée des choses — les mêmes sentiments généraux aussi et les mêmes habitudes d'esprit, comme ils partagent d'ailleurs les mêmes errements et les mêmes préjugés. — Il y a, à chaque moment de la vie de l'humanité, une conscience morale latente et flottante à laquelle nos consciences individuelles participent, dont elles s'imprègnent, comme nos poumons s'emplissent de l'air ambiant qui est le même pour tous. Nous nous figurons ainsi que ces préceptes dont notre esprit est de bonne heure armé, que ces maximes dont il s'est farci, que ces principes auxquels, malgré lui, tout en lui s'est rattaché sans qu'il en ait eu réellement et pleinement conscience, sont les principes maximes et préceptes d'une morale que tous acceptent, et qui s'étant imposée, s'impose et s'imposera éternellement à la Raison humaine.

Or la connaissance la plus superficielle de l'histoire nous montre, avec la plus cruelle évidence et la plus déconcertante, les variations subies au cours des siècles par les idées morales et les idées sur la morale. Ne pas tuer, ne pas voler, respecter la parole, aimer ses parents, sa patrie, dévouer sa vie aux autres, certes, ce sont là des commandements assez anciens déjà de la conscience morale des peuples, mais il faut bien avouer qu'ils n'apparaissent qu'assez tard dans l'évolution de notre race sur la terre. D'ailleurs ces préceptes eux-mêmes ne sont pas absolus. Tout dépend des principes d'où on les fait dériver. Ceux-là mêmes qui admettent qu'il ne faut pas tuer, tuent dans certains cas et croient bien faire. On peut même actuellement, surtout actuellement, voler et être acquitté aux applaudissements d'une majorité imposante de gens éclairés. — Autrefois, à Sparte, tuer les hilotes ne fut jamais un crime, voler un concitoyen était un honneur, aimer sa patrie aujourd'hui est pour un nombre d'esprit de plus en plus grand une sorte de crime contre l'humanité. Je ne ferai que rappeler les variations subies par la morale individuelle et sociale, tant elles sont faciles à constater dans une simple lecture de l'histoire.

---

(1) Conférence faite par M. Paul Péquignat, à la *Coopération des Idées*, le 16 mars 1899.

Mais même lorsqu'on s'est accordé sur la formule des principales lois morales, on a toujours été fort loin de s'accorder sur les principes de ces lois, sur le fondement de la morale, sur sa valeur, sur la nature de son autorité à notre égard. Aujourd'hui la divergence des opinions au sujet de l'origine des lois morales, des sanctions qu'elles peuvent comporter est tellement grande qu'elle devient dangereuse. Ce n'est pas assez qu'on se défende de tuer et de voler, il faudrait encore, pour le bien, que tous les citoyens d'un même Etat, d'une même patrie se le défendissent pour une même raison. Car tant que, partis de principes divers, les hommes ont abouti aux mêmes conclusions, le mal n'a été que peu sensible. Peu importe, en effet, de prime abord qu'un homme s'interdise de tuer par obéissance aux préceptes d'un dogme religieux ou par suite de sa croyance laïque en la dignité de la personne humaine, croyance dérivée d'une théorie déiste quelconque. Mais il y a des religions qui autorisent parfois le meurtre pour les besoins de la propagande et des déismes anarchistes dont le mysticisme s'accommode des exploits de la bombe et du couteau.

Le danger existe donc pour les sociétés quand, partis de principes divers ou identiques, les citoyens d'une même patrie, les membres d'une même collectivité, unis par les liens les plus stricts de l'intérêt matériel, rivés les uns aux autres par la nécessité, font sur la morale des raisonnements différents, aboutissent à des conclusions diverses et à des actes qui se contrarient absolument. Or cela est le mal de notre époque.

Il est impossible, en effet, de trouver dans l'histoire de l'humanité un moment où la diversité des doctrines morales ait été plus flagrante, plus dommageable à la nécessaire unité de nos collectivités. Les religions s'en vont, qui s'étaient jusqu'alors imposées à la masse des esprits peu éclairés et qui faisaient l'unité des consciences en leur donnant le calme de la certitude. Quelque effort que l'on fasse, on ne les remplacera pas vraiment. Les religions reliaient le Ciel à la Terre, l'Être parfait ou réel (croyance entre toutes privilégiée) à l'Être imparfait et misérable. La religion de l'humanité, très belle et très vraie sans doute, ne pourra jamais unir que des misérables, des hommes entre eux. Il est devenu impossible de rattacher à la triste réalité un rêve divin réalisé par la Foi.

Et nous ne croirions pas quand même le mal bien grave, si, dans toutes les âmes, les Religions de la Divinité avaient été remplacées par la Religion de l'humanité. Mais la plupart du temps, c'est le désarroi mental, l'affreux et dangereux scepticisme absolu qui succèdent dans les cœurs vidés de leurs espoirs vains à la bienheureuse certitude de la foi.

L'intelligence en effet, une fois libérée de l'illusion religieuse est au pouvoir de la raison, laquelle est au pouvoir des faits dont elle ne peut qu'exprimer les relations constatées et vérifiables. Et il ne semble pas d'abord que la Raison nous impose à tous une même solution de la question de l'origine et de la destinée des choses, solution unique d'où dépendrait l'obligation pour tous de penser de même façon sur la conduite idéale de la vie. — Il faudrait pour cela que la science fût en mesure d'affirmer ou de nier l'existence d'un domaine de l'Inconnu, en mesure de nous expliquer l'origine de la pensée, de la vie, de l'être. Or cette raison qui détruit impérieusement nos croyances religieuses, laisse sans solution les plus importants des problèmes qu'elle se pose. Ce domaine de l'Inconnaissable sur les bords duquel elle se penche, mais s'arrête, nous apparaît comme insondable. Toutefois, si la Raison admet un domaine de l'Inconnaissable, elle nous défend d'y rien installer de précis. Dans ces ténèbres inaccessibles, elle nous interdit de placer comme chez elle une Idole qui les remplisse, d'y

réaliser un Rêve au nom duquel on ordonne une ligne de conduite, on organise une société, on fonde un pouvoir politique. Depuis qu'il est évident que nous ne savons rien de l'absolu, que nous n'en pouvons rien savoir, que nous ignorons et ignorerons probablement toujours d'où nous sortons et où nous allons, il est devenu impossible, semble-t-il, d'imposer, autrement que par la coutume ou la force, le respect d'une Loi morale quelconque. Nous manquons d'un point de départ absolument solide, d'un fait qui soit la base de nos raisonnements logiques. — Si Dieu existait, caché dans le domaine de l'Inconnaissable, comme personnalité toute puissante et toute bonne, notre conduite à son égard et à l'égard de ses créatures s'imposerait à notre raison, et la doctrine morale à laquelle notre intelligence ne pourrait s'empêcher d'adhérer, sinon d'obéir, ressemblerait aux morales des religions les moins primitives. Un même raisonnement inéluctable s'imposerait à tous les esprits. De ce fait, l'existence d'un Dieu, on peut rigoureusement déduire une loi unique de l'activité humaine, à laquelle, sous peine d'être coupable et à moins d'être fou, il serait impossible de ne pas obéir. On ferait par exemple et en gros le raisonnement suivant : Dieu est, c'est-à-dire l'Être tout puissant et parfait existe. Etant tel, il n'a pu vouloir que la réalisation de ce qui est juste, et ce qui est juste c'est ce que notre raison nous indique comme tel, car Dieu n'a pas pu vouloir nous tromper, étant par définition parfait. Emanant de lui, l'homme est absolument respectable dans son être, car il n'est pas une créature de hasard, il ne peut être un moyen en vue d'une fin ; il est une fin lui-même. Et de ce que l'homme est un être absolument respectable, il s'ensuit une série de devoirs qu'on peut facilement déduire et qui régissent les rapports des hommes entre eux autant que la conduite et l'attitude de l'individu à l'égard de lui-même et de Dieu. On peut, connaissant la Loi, ne pas l'observer, si l'on est libre, mais on ne peut dans ce cas s'empêcher d'avoir des remords de se sentir coupable, c'est-à-dire désobéissant à la raison, car la Loi s'impose alors au moins à l'assentiment et à l'admiration de l'intelligence, et on se méprise de n'avoir pas réalisé l'ordre qu'on avait pu concevoir.

Mais si Dieu n'existe pas ou si l'on est seulement impuissant à prouver qu'il existe, ce qui n'est d'ailleurs pas de mêmes conséquences, on ne sait plus où attacher la chaîne des raisonnements qui aboutissent aux préceptes de la morale commune, comment les rendre obligatoires, comment les imposer à la raison. Le précieux point de départ dans l'absolu nous manque, puisque nous ne savons pas si Dieu est : L'anneau rivé dans le roc où notre certitude s'arrimait n'existe plus. C'en est fait de notre tranquillité personnelle ; c'en est fait, semble-t-il aussi de l'ordre de nos sociétés. Le plus fort y régnera, les plus forts y régneront, sans sécurité d'ailleurs, sur des esprits révoltés, sur des appétits grondants, sur des consciences sans idéal. Au nom de qui, au nom de quoi imposer ou seulement proposer aux hommes, comme règle de leur activité, la sympathie, l'amour du prochain, ou bien l'intérêt de la collectivité, patrie ou humanité, ou même la conformité aux lois de la nature ? Même si l'intérêt particulier se confondait pratiquement avec l'intérêt général, il n'y aurait pas là de quoi obliger les intelligences, les forces à l'acquiescement, car pourrions-nous démontrer que l'intérêt particulier ou général *doit être* la règle de l'activité humaine ? Nous n'aurons réellement fondé la morale que du moment où nous en aurons rattaché les préceptes à un fait indéniable, évident, primordial, nécessaire, comme on rattache des conséquences aux principes d'où on les peut tirer déductivement, rigoureusement. Si nous ne pouvons pas le faire, il faut nous contenter de *conseiller*, comme plus favorable à l'ordre social, ou plus conforme à nos instincts

inéluctables, soit la règle du plaisir, soit celle de l'intérêt ou celle de la sympathie, en renonçant à démontrer que l'une ou l'autre de ces doctrines est la bonne, la seule qui s'impose à la Raison. Si l'homme ne sait rien de ses origines, s'il ne sait rien de ses destinées futures, si sa vie s'écoule entre deux océans de ténèbres, comment lui imposer un devoir déterminé ? Ne pourra-t-il pas toujours répondre : « Que m'importe la beauté ou l'utilité du dévouement à autrui ? »

Je prends mon plaisir où je le trouve, je me faufile entre les mailles du réseau de lois instituées par des collectivités où je n'ai pas demandé à naître, et si je m'en tire à mon profit, j'ai raison, j'ai satisfait à mon intime et instinctif désir de jouissance, l'instinct, loi naturelle, étant la seule dont j'éprouve et reconnais la légitimité et la puissance. Au surplus, je n'ai de compte à rendre à personne, pas même à Dieu, s'il existe, car comment peut-il exiger que je croie ou espère en lui, et tienne compte de lui qui a dédaigné ou refusé de se manifester à moi, de s'imposer à ma croyance. Si même on me montre la magnifique unité, l'admirable homogénéité des êtres, les éléments des choses réduits à un, la solidarité partout, loi effective du monde, une morale n'en est pas pour cela fondée, souveraine sur mon vouloir, car, si l'idéal est plus beau quand on me propose de conformer ma conduite à l'ordre du monde et de me rendre volontairement et consciemment solidaire des parties d'un univers où tout se tient et se répond, je ne suis pas pour cela obligé d'y consentir.

Je puis me refuser à réaliser la plus belle idée qu'il m'ait été donné de concevoir, si, la jugeant telle, je ne souffre pas assez à ne la point réaliser. Si je n'ai pas appris à aimer le beau, le grand au point de souffrir beaucoup à ne le point réaliser par ma conduite, je concevrai ce qu'il est beau de faire, c'est-à-dire le bien, mais je ne le ferai point. La beauté d'un idéal ne lui crée pas le *droit* à être réalisé, elle ne lui donne que des chances de l'être. De même, d'ailleurs, la beauté de l'animal humain, beauté morale et intellectuelle, ne lui donne réellement aucun droit à l'être, aucun droit à être respecté dans sa vie, ou dans sa liberté. Seule sa valeur, sa beauté, *si elles sont comprises et goûtées des autres êtres*, peuvent lui donner les chances d'être ainsi respecté. L'homme n'aurait de droit absolu à la vie que si l'auteur des choses lui en reconnaissait un. Or nous ne savons rien de l'auteur des choses.

Mais objectera-t-on, peu importe la matière de la loi. La loi morale est autre chose qu'un ensemble de commandements déterminés, c'est le commandement général de faire *son devoir*, et faire son devoir c'est faire ce qu'en chaque occurrence la *Raison* commande de faire. La loi morale est une loi formelle, elle est un « impératif catégorique » vidé de tout contenu. A notre intelligence de lui en donner un, de plus en plus beau, de plus en plus utile, de plus en plus conforme à l'ordre des choses.

Nous avons tous une idée, savante ou grossière, simple ou complexe de ce qu'est l'Univers, de notre place dans le monde. Agir selon la Raison, c'est agir selon cette idée, car la Raison n'est que la faculté de déduire des conséquences d'un principe ; elle met sa logique au service de nos conceptions, de nos sentiments, de nos désirs dominants, elle est pour chacun de nous la série enchaînée des conséquences qui découlent de ce qui est pour nous clair jusqu'à l'évidence. Mais ce ne sont pas encore les mêmes choses qui sont pour tous évidentes. L'accord des consciences n'est pas fait sur les principes rationnels de la conduite. Peut-il déjà se faire sur le principe même de cet accord : à savoir *qu'il faut obéir à sa raison* ?

Nous ne le croyons pas. Car si c'est un besoin pour l'homme de faire ce que

sa raison ou la coutume lui commandent de faire, la constatation de ce besoin ne peut pas créer l'absolue obligation d'obéir à la Raison. La Raison conseille, elle n'oblige pas. Et s'il est vrai que nous souffrons, beaucoup parfois, quand nous n'avons pas conformé tel ou tel de nos actes à l'idée générale que nous avons de notre place dans le monde, de notre rôle social, il ne faut voir là que le regret de n'avoir pas réalisé un idéal qui nous attirait, un ordre qui plaisait à notre intelligence mais qui ne nous attirait pas assez puissamment pour triompher, plaisir intellectuel et d'imagination, du plaisir immédiat qui s'offrait à nous. Au nom de qui ou de quoi prononcer qu'il faut, qu'on doit obéir à la Raison, préférer le plaisir esthétique de la réalisation d'un acte conforme à l'ordre de choses entrevu par la science, au plaisir grossier, égoïste, momentané, incohérent avec l'idée générale qui, étant en nous l'expression de ce qui est, pourrait être le mobile principal de notre activité ?

Tout ce que nous pouvons faire c'est de constater que les idées de l'intelligence sont éminemment capables d'intéresser notre sensibilité et qu'agir en contradiction avec elles est une source de peines, de remords, de regrets. Bref, rendre notre conduite cohérente avec l'ordre de choses tel que nous le concevons nous apparaît comme étant le Devoir, c'est-à-dire l'Impératif impersonnel, comme la science de notre sensibilité profonde émue par la beauté et la grandeur de l'Idée conçue. Le Devoir n'est que le nom d'une Vérité qui change avec les temps et les intelligences, mais qui apparaît comme étant l'Impératif d'une sorte de divinité. Cette divinité, c'est nous-mêmes, c'est la nature, c'est l'instinct dont le Devoir n'est que le Désir dominant.

Chacun, en croyant et voulant faire ce qu'il estime être le Bien, son Devoir, c'est-à-dire ce qui lui semble être conforme à sa place et à son rôle dans le monde, pourra donc faire une chose différente de ce que fait son voisin parti de principes et aboutissant à des actes contraires. Mais au fond, tous, ceux qui veulent faire leur Devoir, et les autres, plus nombreux, qui n'y songent pas, font en réalité *la même chose*. Car il serait difficile de persuader à tous qu'il faut faire son *Devoir*, en obéissant à la Raison, mais on n'a pas besoin de s'efforcer pour obtenir que tous fassent ce qu'il leur plaît le mieux de faire. C'est une loi inéluctable et brutale comme celle de la pesanteur. L'homme, qu'il satisfasse à son plaisir immédiat, qu'il cherche à assurer son plaisir futur, qu'il se dévoue à un être particulier ou qu'il se dévoue à l'intérêt commun en pensant ou non que l'intérêt commun se confond avec l'intérêt particulier, qu'il soit enfin égoïste ou altruiste, l'homme fait toujours ce qu'il lui plaît le mieux de faire, et ce qu'il lui plaît le mieux de faire, c'est cela qu'il appelle le mieux, le bien. L'homme qui se dévoue et se sacrifie souffrirait davantage à ne pas se sacrifier, qu'il ne souffre en se sacrifiant. L'égoïste est celui qui, sceptique sur les questions d'origine et de destinée, persuadé que l'homme n'est qu'un animal de plus dans l'univers, ne se laisse pas émouvoir par les grandes idées et les grands sentiments dont les autres, à son avis, sont dupes, et ne conçoit l'existence que comme une série de satisfactions personnelles obtenues même au prix de la souffrance d'autrui. Et s'il s'impose cette règle de ne rechercher la jouissance qu'en deçà des limites de la souffrance d'autrui, c'est qu'en vertu d'un instinct de sympathie sur lequel il ne peut rien, l'idée de la souffrance le gêne et nuit à son plaisir.

Que chacun s'examine à fond, s'il le fait sincèrement, il reconnaîtra qu'il n'agit jamais que dans le sens où il lui plaît le plus d'agir. Selon son tempérament, son éducation, son intelligence, chacun adopte une conduite dont les principes

se déduisent de la réponse certaine ou vague, affirmative ou négative qu'il fait au problème de nos destinées. Et nous appelons vertueux, non pas précisément ceux qui n'ont qu'un principe de conduite auquel ils conforment toute leur existence, mais ceux dont les actes cohérents ou incohérents entre eux sont en rapport avec les habitudes et les utilités sociales du moment.

Il y a ainsi autant de morales que d'individus. Que faudrait-il pour qu'il n'y en eût qu'une ? Il ne serait pas nécessaire que tout le monde eût le même esprit, le même degré de culture morale et d'intelligence — mais il suffirait peut-être que tout le monde remarquât le sens fatal de l'activité individuelle et sociale. L'individu et la société veulent le plaisir, le bien-être, le bonheur. L'individu est naturellement égoïste, et la société naturellement altruiste. Mais l'état de société qui est fatal dans l'humanité influe sur l'individu et lui propose l'Idéal de la solidarité universelle en même temps qu'elle lui impose le fait même de la solidarité. Si l'homme individuel veut son bonheur, son plaisir *propre* en particulier, les collectivités veulent plus fortement encore le bonheur général.

Leur vouloir est la synthèse des vouloirs égoïstes et individuels dirigés vers le bien-être et les jouissances. Elles veulent l'intérêt général qui n'est que la synthèse rationnelle et la garantie des intérêts particuliers. Elles imposeront donc fatalement une morale de la solidarité de plus en plus étroite. C'est en vertu de l'inéluctable désir de vivre et de bien vivre que se sont constituées les sociétés et formulés les contrats sociaux. C'est en vertu et en fonction des égoïsmes individuels que s'est formé et développé l'altruisme social, que s'est dégagée l'idée de la solidarité, bientôt aperçue, puis constatée par la science qui en fait l'idée de la solidarité universelle. Les sociétés, monuments d'altruisme, sont l'œuvre de l'inéluctable égoïsme des individus. A elles il appartient de créer un esprit public, une conscience morale, un ensemble d'habitudes intellectuelles et morales de ce sens, d'aider en un mot l'individu à faire le plus vite possible au sein de la société où il naît le progrès accompli par la pensée collective des siècles passés. Cette morale de la solidarité, qui ne se présente en somme à l'individu que comme un idéal entre tant d'autres, il s'agit d'en faire l'Idéal par excellence. Il faut que le plaisir dominant des unités sociales, celui qu'elles ne pourront s'empêcher de désirer avant tous les autres, soit la réalisation de la solidarité universelle ; il faut que le dévouement, l'altruisme aveugle devienne la passion de tous. Et cela n'est pas impossible si l'on réfléchit à la puissance énorme de l'attrait esthétique d'une grande idée sur l'esprit humain, si l'on songe que l'intelligence humaine, même la plus ordinaire peut être amenée, quand on sait la conduire, à la conception des plus hautes idées morales.

La morale de la solidarité se présente donc comme ayant deux fondements humains non métaphysiques, mais scientifiques et par suite indiscutables : 1° le vouloir collectif des sociétés qui n'est que la synthèse des volontés individuelles agissant naturellement et forcément dans le sens du plaisir, du développement complet de l'être ; 2° l'attrait esthétique, naturel aussi, éminemment puissant, irrésistible même de la plus grande idée qui soit. Nous sommes, en effet, tels par nature que, d'une part, le plaisir nous attire et nous mène invinciblement, et que, d'autre part, le plus intense des plaisirs soit pour nous la contemplation et la réalisation de ce qui nous émeut esthétiquement le plus. Notre activité, invinciblement, s'emploie à faire passer dans les faits ce qui a contraint à l'admiration notre intelligence saisie par l'évidence. Or il n'y a pas de plus belle, c'est-à-dire de plus grande, de plus compréhensive, de plus synthétiquement uni-

fiance, partant de plus émouvante dans sa vérité que l'idée de l'universelle solidarité. Elle a de quoi devenir l'idée captivante entre toutes, et c'est à l'éducation nationale qu'il appartient de la rendre prédominante dans les intelligences et souveraine sur les volontés.

On peut donc concevoir et espérer le règne de la morale de la solidarité sur les sociétés dont les Lois en sont le code de jour en jour plus précis. Le règne d'une morale unique est fatal comme le sens et le terme du développement des sociétés. Il sera seulement avancé par la participation plus rapide des individus à l'idée attirante d'une solidarité que le vouloir irrésistible des masses impose de plus en plus à l'activité en le proposant à l'intelligence et à la sensibilité.

PAUL PÉQUIGNAT.

## La Réforme de l'Enseignement Secondaire <sup>(1)</sup>

### I. — Rôle social de l'éducation

L'enseignement devrait, dans une société avancée, être la fonction de tous ou presque tous.

(MICHELET).

L'éducation est beaucoup, mais, il faut le dire tout d'abord, elle n'est pas tout. D'une part l'éducation ne peut pas toujours triompher de certaines dispositions morales mauvaises ; d'autre part elle produit des résultats d'autant meilleurs que son œuvre est facilitée par des dispositions morales bonnes. Ces dispositions dont je parle sont celles que nous trouvons dans notre berceau ; elles dépendent donc en très grande part de celles de nos ascendants, comme celles de nos descendants dépendront en très grande part des nôtres.

Je me borne à indiquer ceci sans entrer dans les problèmes de la race, de l'hérédité et du libre arbitre. Je constate seulement, d'abord, que la croyance à ce libre arbitre, et plus généralement à la responsabilité morale, n'est pas inconciliable avec l'existence de bonnes natures et de natures mauvaises ; c'est dans l'Évangile que se trouve le mot sur le bon arbre qui produit de bons fruits et le mauvais arbre qui en produit de mauvais ; et ensuite, que le rapport qui lie notre physique et par conséquent notre moral à celui de nos ascendants est indéniable ; il n'est nullement indifférent de descendre de lignées saines et morales ou de lignées malades ou criminelles.

Donc, avant tout, ayons des arbres, beaucoup de bons arbres ; ensuite nous les cultiverons, grefferons, soignerons, etc. Je veux dire : avant tout, ayons des familles nombreuses de français sains de corps et d'esprit, et l'éducation sera à la fois plus facile et plus efficace. Ce simple vœu implique à lui seul 1° la lutte contre l'alcoolisme, 2° la lutte contre les maladies vénériennes, 3° la lutte contre la phtisie, l'anémie et la misère physiologique, 4° la lutte contre le détraquement cérébral origine fréquente de la délictuosité, toutes choses qui sont plus importantes encore que l'éducation.

(1) Ce travail étant rédigé à un point de vue exclusivement pratique, on en a banni tout l'appareil d'érudition, notes, renvois, bibliographies, etc.

## II. — Education et instruction (1)

La meilleure éducation est celle qui apprend à chacun comment il faut faire ce qu'il a besoin de faire.

(BENJAMIN R. TUCKER).

Quand vous saurez le latin, vous serez tout juste aussi avancé que la fille de Cicéron en sortant de nourrice.

(DESCARTES).

En France, quand on parle d'éducation, on veut presque toujours parler d'instruction, et la meilleure preuve c'est que tout de suite on tombe dans les questions de programmes, d'examens, d'enseignement. En réalité ce sont deux choses très différentes.

L'instruction pourrait être définie *l'art de meubler les esprits*. L'éducation serait alors *l'art de forger les âmes*. L'instruction relève du domaine intellectuel, elle est une communication de connaissances, qui ne peut avoir lieu qu'à certains moments de la vie, et même de la journée, dans certains endroits, collèges ou bibliothèques, et sans nécessité de rapports personnels, puisque le livre peut remplacer le maître. Au contraire l'éducation relève du domaine sensitif-volontaire, elle est un rayonnement d'exemples qui a lieu à tous moments et à tous endroits, et ne se comprend pas sans rapports personnels, d'individu à individu.

L'éducation n'est donc pas affaire d'*apprendre* (qu'on excuse le mot), mais d'*expérience* journalière ; la meilleure éducation est celle du monde, de la vie courante et réelle ; pour l'enfant elle a lieu dans la famille (2) avant d'avoir lieu dans le collège, et même au collège, elle se fait pendant les récréations plus que pendant les classes.

Cette éducation là est fort importante, car tout homme se ressent toujours de son temps d'enfance, et c'est par la psychologie du collégien en récréation ou en promenade qu'on peut le mieux expliquer celle du Français adulte. A la vie de la cour de lycée, « la grande cour pavée et ses quatre grands murs » consistant en machinations contre le pion ou le professeur, et brimades contre tels petits camarades, « nouveaux », gauches, ou suspects de « rapports » correspondra plus tard la vie sociale, esprit d'opposition taquine aux autorités sociales et de méchancetés à l'égard de personnes mal vues à tort ou à raison. L'enfant a la haine du surveillant, l'adulte est frondeur vis-à-vis du gouvernement ; résultat : un état d'esprit inquiet, méfiant, irascible, révolutionnaire. L'enfant subit le prestige du « chic type », habituellement un garçon plus grand et plus arrogant, l'adulte reste obséquieux vis-à-vis du meneur ; résultat : des emballements instinctifs, presque passifs pour des leaders politiques. L'enfant est obligé de marcher étroitement d'accord avec ses camarades contre le surveillant ou le professeur ; l'adulte reste moutonnier, préoccupé de l'opinion courante, très accessible aux soupçons d'insincérité ou de délation, hostile même aux indépendances isolées ; résultat : un état d'esprit vulgaire, craintif, sournois, soupçonneux, sans énergie individuelle, sans autres qualités morales qu'une certaine serviabilité entre membres du même clan et une vive répulsion pour les allures équivoques, sinon pour les duplicités cyniques.

(1) Je demande la permission de renvoyer pour tout le travail, et une fois pour toutes, à mon livre *la Synergie sociale* et plus spécialement au chapitre 5 du livre II (seconde partie).

(2) Pas de « tendre espionnage ! » disait M. Maurice Montégut.



Cette psychologie est celle du collégien interne. L'externe, en effet, est plus ouvert, plus indépendant d'allures, moins mesquin, moins surnois ou méchant; dans sa famille, il n'est point traité comme un inférieur ou un ennemi; il cause avec ses parents, avec des visiteurs; s'il a des sœurs ou des cousines, il sait comment il faut parler avec des jeunes filles (1); il entend s'entretenir d'autre chose que de ré citations, de compositions, de pensums; il a des aperçus sur le monde, la politique, le commerce, la vie réelle; il sait que le temps des concours et des distributions de prix ne dure pas toujours et que le fort en thème n'est pas le produit idéal de la civilisation moderne. A tous ces points de vue l'interne est dans un véritable état d'infériorité psychologique, et le malheur est que, par suite de la difficulté des programmes et des examens, la plupart des Français qui pourraient exercer une grande influence sur leurs compatriotes, les officiers notamment, sont condamnés à l'internat des lycées, passent de celui-ci dans un autre, celui des Ecoles, et se trouvent enfin en contact avec la vie réelle sans y avoir jamais vécu auparavant. D'où leur conception de la caserne à l'image d'un collège, et la naissance chez les simples soldats d'un état d'esprit à leur égard analogue à celui qu'était le leur à l'égard du pion. (2)

### III. — Education quantitative

L'homme est déjà formé à douze ans, sur les genoux de sa mère.  
(JOSEPH DE MAISTRE).

Je tâche de couler du fer dans l'âme de ces enfants.  
(UN INSTITUTEUR ANGLAIS CITÉ PAR GUIZOT).

L'éducation peut s'exercer dans une triple direction; on peut et doit forger des sensibilités, des intelligences et des volontés; de plus cette action peut se donner pour but soit d'intensifier ces diverses facultés de l'âme, c'est ce que j'appelle *éducation quantitative*; soit de les bonifier, c'est ce que j'appellerai *éducation qualitative*.

Forger des sensibilités, d'abord, c'est se garder des excès d'attendrissement et des excès de sécheresse. Et ces excès d'attendrissement, à leur tour, me semblent être de deux sortes, l'un trop grande impressionnabilité affectueuse, l'autre trop grande impressionnabilité non affectueuse.

Cette dernière s'appelle *timidité* et l'on ne se doute pas en général de l'importance sociale qu'elle a; tout homme ne se conduit dans la vie que de la façon permise par son plus ou moins de timidité, et celui qui en est dépourvu a, de ce simple fait, une énorme supériorité sur tous les autres; très souvent la hardiesse, la décision, le coup d'œil ne sont que du manque de timidité, et plus souvent encore, les défauts correspondants, hésitation, maladresse, lâcheté ne sont que de la timidité; même dans les relations mondaines de chaque jour la sauvagerie et l'amabilité se lient à ce défaut ou à son absence. Aussi une éducation idéale devrait-elle se préoccuper, avant tout peut-être, de faire disparaître la timidité; les parents, les professeurs, tous ceux qui ont affaire aux enfants, devraient la *traiter*, car on traite les maladies de l'esprit comme celles du corps, s'abstenir de terroriser ou brutaliser les enfants, leur donner des usages d'assurance, de calme, de sang-froid, les habituer à ne jamais hésiter à adresser la parole à quelqu'un, à regarder en face en parlant, à toujours dire la vérité, à ne point se cacher même quand ils sont pris en faute, etc.

Quant à la trop grande impressionnabilité affectueuse, elle peut devenir un

(1) Je laisse de côté la question de la coéducation des sexes qui pourrait être tentée mais par l'initiative privée, et dans des conditions spéciales de prudence.

(2) Voir plus loin § V.

défaut au-delà d'une certaine limite; sans doute, la préoccupation de tout ce qui est doux, tendre, humble, miséricordieux, est en principe louable; mais en tout l'excès est un défaut, et si elle était poussée trop loin, il y aurait lieu de la corriger, soit en évitant dans les rapports avec l'enfant la mièvrerie et les cajoleries trop féminines, soit en l'habituant à la virilité, à ne pas pleurer, à ne pas jouer à la victime, à ne pas boudier, etc.

Parallèlement, l'excès de sécheresse peut être une trop grande assurance allant jusqu'à l'arrogance ou une trop grande dureté de cœur. Ces défauts sont heureusement rares chez les enfants, et l'on peut assez facilement combattre le premier par des mesures d'une sévérité graduée.

Je ne parlerai pas ici de ce qu'on pourrait appeler « forger les intelligences ». C'est un sujet qui se rattache à l'instruction, et c'est en étudiant les moyens de meubler les esprits que je dirai un mot de ceux de les fortifier.

Mais forger les volontés est au moins aussi utile que forger les sensibilités. Là aussi, il y a des excès symétriques dont il faudra se garder, excès de faiblesse et excès d'entêtement.

Pour nous autres, Français d'aujourd'hui, l'excès de faiblesse volontaire est le défaut principal, la source de nos déboires et de nos revers. C'est sur ce point d'éducation morale plus que sur l'instruction scientifique qu'aurait dû porter l'effort national depuis vingt ans; car la faiblesse du vouloir se traite, elle aussi, comme la timidité; M. Dumas a consacré un livre à celle-ci, comme M. Payot à celle-là. Ce défaut revêt deux formes principales: tantôt on ne peut pas vouloir, tantôt on ne peut pas maintenir son vouloir. Les cas d'impuissance volontaire sont moins rares qu'on ne pense; il y a beaucoup de personnes pour qui une décision à prendre, un choix à exercer, sont un véritable supplice; à cette catégorie de volontaires nuls ou faibles se rattachent tous les rêveurs, les mélancoliques, les élégiaques, natures parfois délicates et poétiques, mais bien malheureuses quand elles se trouvent en heurt avec les nécessités de la vie sociale.

L'excès d'entêtement, quoique plus rare, est aussi un défaut dont un bon système d'éducation devrait se préoccuper. La trop grande obstination est d'ailleurs comme l'indécision une forme de la faiblesse de volonté. Le véritable homme d'action, le bon général par exemple, n'est pas seulement celui qui prend rapidement une décision, c'est encore celui qui, quand il le faut, change rapidement de plan, c'est-à-dire prend sans retard une décision nouvelle. Cette souplesse de la volonté est donc une qualité, qu'il ne faut pas confondre avec la versatilité, défaut voisin; j'ajoute que c'est plutôt contre ce dernier défaut que contre l'excès d'obstination que nous autres, Français, avons à mettre nos enfants en garde; nous avons toujours péché par inconstance, par facilité au découragement, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours, alors que nos voisins d'Outre-Manche ont plus souvent péché par excès d'entêtement. (1)

#### IV. — Education qualitative

Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer! (BOSSUET).

Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. (DESCARTES).

Il ne s'agit pas de faire trente-six millions d'artistes ou de savants, mais de nouvelles découvertes et de nouveaux chefs-d'œuvre. (HUGUES REBELL).

Ce n'est pas tout de développer à point les sensibilités et les intelligences, il

(1) Sur l'éducation anglaise, les livres de M. Max Leclerc sont classiques.

faut encore les appliquer à bien. De grandes qualités passionnelles ou énergiques peuvent devenir des fléaux pour l'humanité. De là l'importance de la direction à leur donner, et plus spécialement l'importance des distinctions du bien et du mal, du beau et du laid, du pur et de l'impur, c'est-à-dire de l'éthique, de l'esthétique et de la religion. C'est ce que j'appelle l'éducation qualitative, par symétrie avec l'éducation quantitative, l'une sorte de dynamique morale, l'autre sorte de statique morale.

Cette dynamique est plus importante encore que la statique, et l'une et l'autre, constituant l'éducation morale, sont plus importantes que l'instruction scientifique. S'il fallait choisir entre les deux, il vaudrait mieux (heureusement un tel choix ne s'impose pas) n'avoir que des ignorants pourvus de solides et nobles qualités morales. De là la nécessité de développer la partie éducative au moins autant que la partie instructive. Le malheur est que sous l'influence d'une conception fautive de la neutralité de l'enseignement et du rôle purement professoral de l'instituteur tant primaire que secondaire et même supérieur, on a presque complètement négligé l'éducation morale. Il est de la plus haute importance de revenir à une vue plus large, et d'ailleurs plus juste, des choses, et de considérer tout instituteur (maître, prêtre, père, officier, etc.) comme un moralisateur plus encore que comme un enseignant; c'est d'ailleurs le vrai sens des mots instituer, institution, dont l'étymologie est bâtir, construire au dedans.

On a bien fait entrer la morale dans l'enseignement officiel, mais ce progrès est insuffisant. La morale dont il s'agit est d'ailleurs bien spéciale, c'est la morale civique qui a un vague relent de Code pénal, puisqu'elle consiste surtout à payer les impôts, et à acquitter le service militaire. Même s'il s'agissait de morale pure, ce serait à peine suffisant; il faut demander beaucoup à l'homme pour obtenir un peu, et la morale qui ne se préoccupe que du bien et du mal ne demande pas assez; sous cette forme spécifique, elle n'est qu'une sorte d'hygiène morale, prescription nécessaire pour tout le monde, mais idéal un peu terre à terre pour les âmes supérieures, et toute âme a le devoir de tendre à être supérieure.

Pour celles-ci, la distinction du beau et du laid, du pur et de l'impur, c'est-à-dire l'esthétique et la religion seront des aliments indispensables. Par beau, j'entends ici moins le beau plastique, coloré, ou musical des artistes que le beau moral des héros, c'est-à-dire le noble, le magnanime, le sublime; il y a là tout un domaine qui est au-dessus de la simple morale, et en comparaison duquel celle-ci semble un peu vulgaire. J'en dirai autant du domaine religieux qui se caractérise par le pur, le saint, le divin, et qui est aussi supérieur dans le sens affectueux-surhumain que l'autre l'est dans le sens énergétique-surhumain. Pour avouer cette supériorité, il suffit de mettre d'un côté le simple honnête homme, de l'autre le héros ou le saint. Ce domaine religieux, le prêtre le réclame pour lui (1) mais sans l'interdire aux autres; il n'y aurait aucun inconvénient au point de

(1) Me voici amené, car tout se tient, à dire un mot de l'éducation du prêtre, comme j'ai déjà parlé de l'éducation de l'officier, cet autre patron social. Le sujet est d'ailleurs à la fois plus complexe, à cause du haut idéal sacerdotal, et plus délicat, à cause de la susceptibilité du clergé. Plus qu'autre part, il faut ici se borner à des vœux. En voici quelques-uns, les plus importants à mon avis: 1° Un peu moins de rigueur dans la claustration des séminaires; que dans les villes de facultés, par exemple, les futurs prêtres puissent aller suivre quelques cours ou fréquenter quelques laboratoires; 2° un caractère moins strictement professionnel dans les études des séminaires, ou, ce qui reviendrait au même, une conception plus large de la religion qui n'est pas seulement une « dogmatique » et une « éthique », mais une « sociologique », d'où l'introduction dans les programmes de quelques matières nouvelles: psychologie sociale, esthétique,

vue ecclésiastique, et il n'y aurait que des avantages au point de vue social, à ce que l'instituteur développât chez ses élèves le sentiment de pureté exquise et de communion surhumaine qui constitue l'essence de la religion. A plus forte raison, n'y aurait-il que des avantages de tout ordre à ce qu'il développât de même en eux le sentiment de la grandeur d'âme, de la noblesse de sentiment et de la générosité chevaleresque qui constitue l'héroïsme.

### V. Résumé de l'éducation

Quelle est la première partie de la politique ? l'éducation. La seconde ? l'éducation. La troisième ? l'éducation. (MICHELET).

A l'éducation du sentiment, à l'éducation de l'intelligence, il faut joindre une éducation de la volonté, une formation du caractère.

George FONSEGRIVE.

Tout ce qui précède n'est point phraséologie. L'éducation est œuvre plus délicate que l'instruction mais aussi réalisable. Tout instituteur primaire, tout professeur de collège ou de faculté, plus généralement tout homme investi d'une mission à l'égard de ses semblables, père de famille, curé, pasteur ou rabbin, officier, personnel des tribunaux et des prisons, devrait se dire que son devoir est avant tout de moraliser. Améliorer les programmes et les examens est bon, améliorer les cœurs et les volontés serait mieux. Si pour cela il est nécessaire d'ajouter quelque chose à ces fameux programmes, qu'on l'ajoute, et qu'on déclare expressément que le devoir de l'instituteur n'est pas seulement d'instruire, mais d'éduquer. Quel est le général qui ne préférerait pas des soldats courageux et médiocrement instruits à des soldats connaissant à fond la théorie mais lâchant pied au premier coup de feu ?

De là l'établissement d'un petit code d'éducation qui devrait prendre place à côté du programme d'instruction. Qu'il s'agisse de l'enseignement primaire ou secondaire, de l'école ou de la caserne, de la famille ou de l'église, le maître devrait :

- 1° Corriger la timidité,
- 2° Réfréner l'excès de présomption ou d'arrogance,
- 3° Viriliser les tendresses trop féminines,
- 4° Adoucir l'excès de dureté,
- 5° Guérir l'indécision,

économique, politique ; si on calquait l'horaire des séminaires sur celui que nous proposons pour les lycées, on pourrait réduire de moitié la part des exercices physiques, ce qui serait suffisant pour les élèves (tout en les conservant, remarque importante, le prêtre devrait lui aussi jardiner, pratiquer un métier manuel, faire du sport, du dessin et de la musique), et affecter ainsi 2 heures par jour à ces études sociales ; 3° plus de variété dans le personnel enseignant des séminaires : mêler, par exemple, les séculiers aux réguliers ; pourquoi même ne pas faire appel à certains laïcs, pour les sciences sociales notamment ? 4° modifier l'orientation de l'éducation morale qui, actuellement, ne développe guère chez les élèves que les qualités restrictives (mansuétude, abnégation, abstinence, humilité, etc.), et laisse s'étioler les qualités expansives d'ardeur, d'apostolat, de croisade, etc. Mais ceci se lie aussi à une réorganisation du clergé et à une modification des prérogatives épiscopales, ce qui complique encore plus la question. En tout cas, et à défaut de chapitres élus auxquels je fais allusion, les prêtres de chaque diocèse devraient organiser des syndicats professionnels, des caisses de secours mutuels, des caisses de retraites, des bibliothèques circulantes et des sessions régulières de conférences annuelles (sur tout ceci on consultera avec fruit le compte rendu de la dernière Assemblée du clergé de Reims publié par M. l'abbé Lemire).

- 6° Corriger la versatilité,
- 7° Combattre l'excès d'obstination,
- 8° Développer le souci du bien moral,
- 9° Allumer la préoccupation de l'héroïsme,
- 10° Initier à l'amour du divin.

Je reconnais que toutes ces matières se prêtent mal à notre système d'exams, de notes, de concours et de diplômes. Aussi ne demandé-je pas qu'on procède à des interrogations pour savoir si « l'impétrant » brûle de la noble ardeur du martyr ou de la mort héroïque sur les champs de bataille. Je souhaite seulement que le souci de l'éducation morale soit communiqué à tous les instituteurs, et s'il est absolument impossible, en notre pays de mandarins, de se passer de notes, je consens à ce qu'à côté des notes sur l'orthographe, la grammaire et le reste, il y ait des notes sur les qualités du cœur et de l'esprit.

Il y a tout au moins un certain nombre d'écoles où des notes de ce genre seraient plus utiles que toutes autres, je pense aux Ecoles militaires. Il importe peu que les saint-cyriens connaissent par cœur des kyrielles de stations de voies ferrées, ou que les polytechniciens sachent à fond le calcul infinitésimal, mais il importerait au plus haut point que tous ces futurs officiers soient énergiques et décidés, à la fois constants dans la défensive et ardents à l'offensive, et que, s'il devait y avoir une classification parmi eux, elle ait lieu d'après ces qualités morales plus que d'après leurs connaissances même techniques. Je sais bien que, de par la difficulté d'expérimenter ces qualités, les notes de ce genre équivaldraient à des « cotes d'amour » mais, au point de vue psychologique, la cote d'amour se défend fort bien, et le meilleur moyen de remédier aux abus qu'elle entraîne parfois, serait justement de la généraliser, et au besoin même d'en faire décerner par les intéressés eux-mêmes, entre eux. Je crois que des notes de psychologie sommaire portées par chaque saint-cyrien sur chaque camarade de sa compagnie, avec quelques précautions indispensables, donneraient sur tous des vues justes et dont les chefs pourraient se servir utilement pour établir leur cote d'amour. Ceci pourrait, encore mieux, être étendu par exemple aux élèves des Ecoles supérieures de guerre et de marine ; un questionnaire en ce sens portant à la fois sur les qualités de décision, d'exécution et de grandeur d'âme en général, pourrait être ainsi établi : 1° Rapidité de décision ; 2° Justesse du coup d'œil ; 3° Souplesse à prendre une décision nouvelle ; 4° Assurance d'esprit (confiance en soi, optimisme) ; 5° Ténacité dans les plans ; 6° Ardeur à l'offensive ; 7° Constance dans la défensive ; 8° Sang-froid dans les deux ; 9° Qualités morales d'ordre élevé.

(A suivre)

HENRI MAZEL

## LES LIVRES QUI FONT PENSER

**Le Baccalauréat et l'Enseignement secondaire**, par *E. Boutmy*

(ARMAND COLIN, éditeur, 5, rue de Mézières)

M. Boutmy fait une critique du baccalauréat actuel, mais il reconnaît l'impossibilité de le supprimer. Il propose des réformes. Le baccalauréat actuel n'est qu'un moyen de démarcation sociale. Il constitue aussi une caste de privilégiés qui ne saurait se justifier. « Le baccalauréat, ajoute l'auteur, est une véritable plaie sociale : il augmente considérablement le nombre des déclassés et il est

cause qu'on multiplie les emplois, sans absorber ni satisfaire la masse grossissante des postulants ». Rien n'est plus fausse que la conception de la vie et de ses devoirs que le diplôme donne au jeune homme. « On ne lui demande pas d'être un « homme », mais un « bachelier », et « il suffit que cette seconde formule entre et s'établisse dans l'esprit, pour en chasser ce je ne sais quoi de hardi, de téméraire, de généreux, de désintéressé, qu'il est si naturel à l'enfant de ressentir et si bienfaisant pour l'homme fait d'avoir senti pendant la longue période de la formation morale, avant de subir le contact des intérêts positifs et des souillures de la vie. » Rien ne réparera cette faute d'en avoir privé notre jeunesse.

M. Boutmy propose donc de diviser le baccalauréat en deux portions : l'une, obligatoire pour tous, comprend seulement un minimum de matières fondamentales ; — l'autre, facultative, comprend les mêmes matières plus approfondies, et les matières spéciales que chaque candidat a jugé à propos d'ajouter à ce minimum — telles le grec, qui serait retranché de l'enseignement obligatoire, une langue vivante supplémentaire, les sciences naturelles, etc. Chacune de ces matières donnerait lieu à une note individuelle qui serait reproduite sur le diplôme.

Il conviendrait aussi nécessairement de modifier le régime de nos lycées. Et M. Boutmy propose d'instituer des directeurs d'études. Ce seraient des hommes d'élite, pris parmi ce que l'Université possède de meilleur, dont les conseils dirigerait les élèves d'année en année, à travers les classes. A eux reviendrait l'œuvre capitale d'éducation, trop négligée ou mal comprise sous le régime actuel, et qui devrait cependant être le but principal poursuivi par l'enseignement secondaire. L'enseignement secondaire arriverait à réaliser sa mission qui est « d'inculquer à l'élève l'art de bien apprendre et la passion de bien savoir ; de faciliter la libre manifestation de sa vocation intellectuelle, de tremper sa volonté par un exercice réfléchi et par un commencement d'habitude de la responsabilité. »

M. Boutmy a des idées neuves, et qui, appliquées, pourraient être fécondes.

### **Le Devoir présent de la Jeunesse, par F. Buisson**

(Bureaux de la *Revue bleue*, 9, rue des Saints-Pères)

Paroles d'énergie. Elles résonneront longtemps aux oreilles de ceux qui eurent la bonne fortune de les entendre le 10 mars dernier, au Collège libre des Sciences sociales. Quant aux autres, jeunes ou vieux, ils feront bien de se procurer la brochure. Il faut que de telles paroles soient entendues, bien qu'elles détonnent dans le concert voluptueux de l'universelle lâcheté, ou c'en est fait de nous. Il faut briser nos barrières, arracher nos étiquettes, sortir de nos systèmes étroits, — et faire notre devoir, tout notre devoir de citoyens et d'hommes. Nos ennemis ne sont pas de tel ou tel parti, de telle ou telle catégorie sociale, de telle ou telle croyance : ce sont la lâcheté, l'ignorance, le vice, l'alcoolisme, l'iniquité, l'égoïsme, etc., — et nos amis sont tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui, avec nous, veulent mener ce bon combat. Mais avant de partir, lisez la conférence de M. F. Buisson : c'est un bon stimulant, un vaillant cri de guerre.

### **La Question Alsace-Lorraine, traitée par un Esprit indépendant**

(Imp. MENARD, 8-10, rue Milton.)

L'auteur se préoccupe d'une solution pratique, et il propose le partage : Metz à la France, Strasbourg à l'Allemagne; la Lorraine à la France et l'Alsace à l'Allemagne. Nous donnerions en compensation des colonies africaines et... l'autorisation d'annexer le Luxembourg. Certes, tout vaudrait mieux que cet état absurde, monstrueux de paix armée, dût notre amour-propre en souffrir quelque

peu. Mais ce que je reprocherais précisément à cette solution « pratique », c'est de ne l'être point. On ne partage pas les peuples comme les gâteaux, et nous protestons moins contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine elle-même que contre la violation du droit des peuples qu'elle continue d'être. Nulle autre solution ne sera définitive que celle du droit : L'Alsace-Lorraine autonome, l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains : cela seul mettra fin aux conflits, et rapprochera les deux grands peuples dans un respect commun de la liberté et de la justice. Ni dans la politique extérieure, ni dans la politique intérieure les expédients ne résolvent les grands problèmes : ils permettent tout au plus aux consciences faciles d'en différer la solution. Et ils n'y réussissent point toujours. Fort heureusement, d'ailleurs.

G. DEHERME.

Nous avons reçu :

*L'Éducation Nationale*, par Frédéric Passy (au bureau de la Société française d'Arbitrage, 10, rue Pasquier). — Déposition faite par M. F. Passy devant la Commission d'enquête qui a été nommée récemment par la Chambre pour étudier l'état de l'enseignement secondaire et les réformes qu'on peut réaliser. M. F. Passy nous donne son opinion d'économiste, c'est dire qu'il est contre le mandarinat, la diplomanie, et pour la liberté et la vie.

*Lecture sur le manger*, par P. Guichard (O. Doin, éd., 8, Place de l'Odéon). — L'auteur est un carniste convaincu, et il combat les végétariens avec des arguments qui ne manquent point de sel.

*La Civilisation scientifique en France*, par Arsène Dumont (au siège de l'Association pour l'avancement des sciences, 28, rue Serpente). — Les idées émises par l'éminent démographe, dans cette petite et substantielle brochure, nous sont trop chères pour que nous ne signalions point celle-ci à nos lecteurs, en la leur recommandant chaleureusement.

*Contre la classe de Philosophie de l'Enseignement secondaire*, par Maurice Pujo (Perrin, éd., 35, quai des Grands-Augustins). — M. Pujo combat l'enseignement superficiel de la Philosophie. Il le trouve inutile et dangereux, et il voudrait qu'on le réservât pour ceux-là seuls qui peuvent poursuivre l'étude de la philosophie à fond.

*Le Beau et sa Loi. Loi de l'Action, Loi de l'Harmonie, Loi de l'Intelligence*, par Azbel, un vol. in-8, 352 p. avec 80 figures d'Idée et exemples géométriques et musicaux, broché 7 fr. 50 (Huges Robert et Cie, éd., 4, Place St-Michel). — Le désir exprimé par l'auteur de ne pas voir faire de compte rendu de ses œuvres m'empêche seul d'en parler plus longuement. Je dirai seulement que c'est une œuvre touffue, un peu aride, mais rempli d'idées fortes, originales parfois, parfois obscures et contestables, et que l'écriture est de toute beauté. C'est de l'idéalisme très pur, très élevé, — et je ne regrette que ce parti pris inexplicable de l'auteur de rester dans l'ombre. « Les dons de Dieu, disait Michelet, ne sont plus tels si on les garde pour soi. »

*La Législation de l'Enfance (1789-1898)*, par Jacques Bonzon, un vol 3 fr. 50, Guillaumin, éd., 14, rue Richelieu). — Livre documenté et de grand intérêt pour tous ceux que préoccupe la situation de l'enfant dans la Famille, l'École et l'Atelier. Livre de science et de conscience. Je signale particulièrement le chapitre où l'auteur nous montre la situation faite aux enfants par le divorce. Le nombre des divorces va en s'augmentant chaque année, et les époux ont, pour la plupart, des enfants. C'est là un des maux sociaux les plus grands de ce temps. « Tous les hommes méchants ont peut-être commencé par être des enfants misérables, » disait Mercier dans ses *Tableaux de Paris*, et l'auteur a bien choisi cette citation. Elle pourrait être l'épigraphe de son livre.

*Un peu d'examen, s. v. p.*, par P. Sicard, une br., 1 fr. (Gadreau, imp., 99, rue de Siam, Brest). — Réflexions sensées d'un travailleur.

*Les Mystères du Zodiaque*, par Edmond Groult (Lisieux).

*Les Evangiles de la Messe annotés*, par Edmond Groult, une broch., 1 fr. (Chez l'Auteur, à Lisieux).

*Les Ports Maritimes*, par Louis Imbert (Imp. Durand, 20, rue Condillac, à Bordeaux).

*Les Origines naturelles ou humaines de tous les cultes*, par Clément Verpy (Imp. Beaumont, à Mantes).

*Les Principes d'une Sociologie objective*, par Adolphe Coste, un vol. 3 fr. 75. (F. Alcan, éd., 108, bd St-Germain). — Il en sera fait un compte rendu.

### LES UNIVERSITÉS POPULAIRES

Des Universités populaires vont se fonder à Marseille, à Beauvais, à Lyon, peut-être dans deux ou trois autres villes. Notre Association grandit tous les jours, les adhésions affluent. Nous en parlerons plus longuement dans notre prochain numéro. En attendant, il nous faut faire une active propagande de tous les instants.

Un malentendu nous a fait inscrire sur la liste des membres du Comité de propagande le nom de Madame Th. Bentzon qui ne fait pas partie de notre association.

### SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION DES IDÉES Société des Universités populaires

Nous avons reçu précédemment : 758 fr.; M. le Dr Zilienski, 42 fr.; M. Kergall, 40 fr.; M. F. Grenard, 30 fr.; M. Barbiche, 6 fr.; M. Fagnot, 12 fr.; M. G. Dreyfus, 6 fr.; Mme G. Alphen-Salvador, 20 fr.; M. Th. Sueur, 80 fr.; M. Ostrogortki, 40 fr.; M. Reynaud, 6 fr.; M. A. Séon, 6 fr.; M. George Duruy, 20 fr.; M. Zadoc Kahn, 40 fr.; M. Gally-Boutteville, 6 fr.; M. Paul Crouzet, 6 fr.; M. Ch. Pinac, 12 fr.; M. Alfred Fouillée, 40 fr.; M. E. de Roberty, 40 fr.; M. Romain Rolland, 6 fr.; M. E. Roussel, 3 fr.; M. Borel, 40 fr.; M. Agache, 200 fr.; M. Riby, 6 fr.; M. Denoyel, 15 fr.; M. Harraca, 20 fr.; M. Balline, 10 fr.; M. Longhais, 10 fr.; M. J. Sidi, 40 fr.; M. Santenach, 6 fr.; M. J. Raty, 400 fr.; M. Cattin, 6 fr.; M. J. Sageret, 200 fr.; M. Danguin, 6 fr.; M. P. Péquignat, 6 fr.; M. A. Jounet, 42 fr.; M. Auger, 6 fr.; M. Léon Frapié, 6 fr.; M. Hervieux, 4 fr.; M. Dufresne, 6 fr.; M. Ernest Meyer, 6 fr.; M. Lucien Arréat, 40 fr.; M. H. Soux, 10 fr.; M. F. Dreyfus, 20 fr.; M. Hatt Boyé, 20 fr.; M. L. Lumet, 40 fr.; M. G. Ollivier Beauregard, 40 fr.; Mlle B., 25 fr.; M. Leurion, 40 fr.; M. Frédéric Passy, 6 fr.; M. Festy, 20 fr.; M. A. Dubet, 6 fr.; M. Koechlin, 20 fr.; M. Jean Lazard 10 fr.; M. Gache, 6 fr.; M. Walch, 20 fr.; M. le Dr Leredde, 6 fr.; M. Raoul Dumay, 6 fr.; Mlle Allegret, 6 fr.; Mlle Wurmser, 6 fr.; M. le prince A. Bibesco, 10 fr.; M. Paul Boell, 400 fr.; M. Jallefier, 6 fr.; M. Xavier Léon, 40 fr.; M. Jacques Bizet, 40 fr.; M. Paul Grunebaum, 20 fr.; M. le Dr Springer, 40 fr.; M. Félix Leseur, 20 fr.; M. J. Hecht, 6 fr.; M. C. Hecht, 6 fr.; M. A. Viot, 40 fr.; M. E. Alcan, 10 fr.; M<sup>me</sup> Arvédé Barine, 40 fr.; M. Kaufmant, 6 fr.; Mme et Mlle Hecht, 400 fr.; Mme Jules Brandon, 200 fr.; M. Nourrisson, 6 fr.; M. Galland, 6 fr.

### LE COURRIER DE LA PRESSE PARIS — 21, Boulevard Montmartre, 21 — PARIS

Directeur: A. GALLOIS

Le COURRIER de la PRESSE lit 6,000 journaux par jour

L'Imprimeur-Gérant: G. DEHERME, 47, RUE PAUL-BERT, PARIS.